



La banque des  
collectivités locales

DOSSIER  
DE PRESSE  
2025

L'AFL,  
LA SEULE BANQUE FRANÇAISE  
**DÉTENUE À 100% PAR DES  
COLLECTIVITÉS LOCALES**

# LES MOTS DES PRÉSIDENTS

“ Dans un contexte budgétaire et financier tendu pour notre pays, nous, collectivités, sommes en première ligne pour répondre aux enjeux de notre temps et continuer d'assurer une mission de service public de qualité.

Or, par définition, les besoins et les capacités d'investissement de nos collectivités se différencient au gré de la santé financière de chacune et des défis à relever sur nos territoires.

L'AFL, la banque que nous avons créée est là pour nous accompagner.

Nous accompagner grâce à ses solutions de financement tout d'abord : des prêts octroyés pour un montant de près de 2 milliards d'euros en 2024. Retenue dans 74% des consultations auxquelles elle a participé, la banque est devenue, en seulement quelques années, un acteur majeur du financement des collectivités locales et le 1<sup>er</sup> prêteur auprès de ses membres.

Nous accompagner grâce à son expertise ensuite : à travers des études sur la transition écologique (rénovation énergétique des bâtiments, ressources en eau, transport et mobilités...) et un baromètre de la santé financière des collectivités, dont une déclinaison spécifique aux « Petites villes de demain ».

Ces publications, précieuses pour aiguiller les collectivités dans le choix de leur stratégie de financement, démontrent la capacité d'expertise de l'AFL, et son engagement au service des collectivités.

Nous accompagner enfin, grâce à un modèle qui nous rassemble et qui nous ressemble. Qui nous ressemble car nous avons souhaité, avec l'ensemble des collectivités actionnaires, que l'AFL soit une banque responsable, incarnant une finance durable.

Qui nous rassemble aussi en s'adressant à toutes les collectivités, petites comme grandes, urbaines comme rurales, d'hexagone comme d'outre-mer. L'AFL remplit chaque jour un peu plus sa raison d'être : renforcer le pouvoir d'agir du monde

local afin de répondre aux besoins des habitants. Avec un nombre record de

269 nouveaux membres en 2024, le modèle que nous avons créé

démontre toute sa pertinence et son dynamisme. Il a répondu,

répond et répondra aux attentes des collectivités locales,

quel que soit le contexte. ”



**Marie Ducamin,**

*Présidente du Conseil d'administration de l'AFL-ST,  
Vice-présidente de Rennes Métropole  
et Maire de Saint-Jacques-de-la-Lande.*

“ Avec la pandémie de Covid-19, l'invasion de l'Ukraine, le combat victorieux contre l'inflation et les turbulences de marché liées aux mesures douanières de Donald Trump, l'environnement économique et financier mondial connaît une période complexe depuis 2020. Dans ce contexte doublé de l'instabilité politique en France avec ses conséquences sur le rétablissement budgétaire, les collectivités locales doivent continuer à investir dans la transition tout en faisant face à la raréfaction accrue des fonds publics. Face à ce défi, le recours à l'emprunt a été particulièrement important sur l'année écoulée et l'AFL, la banque des collectivités locales, a su répondre aux besoins et aux attentes de ses membres en matière de besoins de financements.

Pour l'AFL, trois leviers d'actions majeurs ont caractérisé l'année 2024 :

Le premier est le fait d'avoir joué son rôle de financeur du monde local. Avec 1 045 collectivités actionnaires, au 31 décembre 2024, représentant environ 26% de l'endettement local et près de 2 milliards d'euros de crédits octroyés en 2024, l'AFL a répondu présente. Depuis sa création il y a 10 ans, la banque a par ailleurs octroyé près de 11 milliards d'euros et a emprunté près de 12 milliards d'euros, auprès d'investisseurs français et internationaux, lui permettant d'octroyer des prêts à ses membres dans des conditions avantageuses.

Le second est d'avoir répondu aux attentes de ses collectivités membres, en matière de financement durable. Loin de restreindre ses financements à certains types d'investissements, nous accompagnons l'ensemble des besoins des collectivités, dans les meilleures conditions. À l'AFL, pas de prêts verts ou à impact, mais des financements émanant d'investisseurs soucieux d'allouer leurs fonds à des investissements sociaux et environnementaux au service des habitants.

Enfin, l'AFL a pu apporter la solidité et la robustesse nécessaires aux collectivités, dans un environnement complexe et incertain. Cette solidité est soulignée par des résultats records, avec un produit net bancaire qui dépasse les 24 millions d'euros et un résultat brut d'exploitation consolidé de 7,8 millions d'euros. Avec près de 330 millions d'euros de capital apporté par les collectivités depuis la création de l'AFL, la banque confirme sa solidité.

A sa création, le modèle de l'AFL a montré sa résilience dans un environnement de taux très bas. Il démontre désormais son attractivité et sa performance dans un environnement de taux plus élevés. Les collectivités locales peuvent être fières de la banque qu'elles ont créée il y a 10 ans, qui est aujourd'hui pleinement en mesure de leur fournir des moyens durables pour relever les défis de demain. ”

**Yves Millardet,**  
*Président du directoire de l'AFL*





# L'AFL, LA SEULE BANQUE PUBLIQUE DE DÉVELOPPEMENT FRANÇAISE QUI APPARTIENT À 100 % AUX COLLECTIVITÉS LOCALES



## LES DATES CLÉS

### UN PEU D'HISTOIRE...

Une inspiration venue des pays nordique et qui ne cesse de se développer depuis plus de 10 ans.

**GENÈSE DE L'AFL :** Banque publique créée par et pour les collectivités, l'AFL a puisé son inspiration dans les modèles d'agences de financement des collectivités locales, nées, pour certaines, il y a plus d'un siècle dans les pays nordiques.

Dès 2004, plusieurs collectivités ont expérimenté le financement direct sur les marchés via des opérations groupées d'appel au marché obligataire, organisées par l'ancienne Association des communautés urbaines de France (ACUF), aujourd'hui France urbaine. Afin de poursuivre et d'approfondir cette démarche, **des élus locaux ont pris l'initiative de créer, en avril 2010, une Association d'étude pour l'agence de financement des collectivités locales**, destinée à imaginer ce qui deviendra l'AFL.

Cette réflexion était menée par **Jacques Pélissard**, **Gérard Collomb** et **Michel Destot**, alors respectivement présidents de l'Association des Maires de France (AMF), de l'ACUF et de L'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF).

### UN MODÈLE UNIQUE EN FRANCE

**L'AFL fait partie des Local Government Funding Agencies.**

L'ensemble de ces institutions représente aujourd'hui une source d'inspiration pour un certain nombre de pays. Elles ont en effet prouvé la viabilité de leur modèle et font état d'une réussite de long terme.

**Leur fonctionnement est fondé selon plusieurs principes :**

- Ce sont des entités dédiées au seul financement des acteurs publics de leur pays.
- Elles bénéficient de garanties solides de la part de leurs membres et actionnaires.
- Elles disposent d'une structure financière saine, par leur niveau de capitalisation, leurs liquidités et une gestion actif-passif très encadrée.

C'est d'ailleurs pour cette raison que de nombreux pays à travers le monde ont engagé une réflexion sur la création d'une agence publique de financement des collectivités.

La Nouvelle-Zélande (2012) a également créé sa propre agence publique de financement des collectivités locales.

) **2004 :** Volonté des collectivités de mutualiser leur accès au financement.

) **Avril 2010 :** Création de l'association d'étude pour l'agence de financement des collectivités locales

) **Juillet 2013 :** Loi de régulation et de séparation des activités bancaires, autorisant la création de l'Agence France Locale.

) **Décembre 2013 :** Création de l'Agence France Locale par 11 collectivités fondatrices.

) **Janvier 2015 :** Obtention de l'agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en tant qu'établissement de crédit spécialisé.

) **Avril 2015 :** Début de l'activité de crédit, première émission obligataire et premiers prêts aux collectivités locales membres.

) **2016 :** L'AFL franchit le seuil du milliard d'euros de prêts aux collectivités locales.

) **2018 :** L'AFL compte plus de 200 membres.

) **2020 :** La loi « Engagement et Proximité » offre la possibilité à tous les Etablissements Publics Locaux de devenir actionnaires de l'AFL.

) **2020 :** L'AFL atteint l'équilibre financier.

) **2021 :** L'AFL se voit reconnaître le statut de banque publique de développement par le superviseur bancaire.

) **2024 :** L'AFL dépasse les 1 000 collectivités membres et 2 milliards d'euros de crédits octroyés en une année.

En France, l'AFL est la seule banque créée, détenue et pilotée à 100% par les collectivités locales.

### Une adhésion simple et rapide

Pour bénéficier des financements de l'AFL, les collectivités doivent s'engager dans un **processus d'adhésion simple** pour devenir actionnaire de l'AFL. Toutes les collectivités territoriales françaises peuvent envisager leur demande d'adhésion, quelles qu'elles soient : communes, régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, syndicats et établissements publics territoriaux (EPT), en zone rurale ou urbaine, dans l'Hexagone ou en Outre-mer.

L'AFL s'est par ailleurs dotée de sa propre méthodologie de notation, qu'elle applique aux collectivités à chaque demande d'adhésion et à chaque nouvelle demande de financement.

### Un système de notation transparent

Sur la base d'une **méthode de notation transparente**, l'AFL attribue aux collectivités une note sur une échelle allant de 1 à 7, établie sur **différents critères** :

- la solvabilité de la collectivité ;
- les marges de manœuvres budgétaires ;
- le poids de l'endettement.

Les collectivités ayant une note strictement inférieure à 6 peuvent devenir membres de l'AFL. Elles versent pour cela un apport en capital initial (ACI\*), calculé automatiquement, puis ont la possibilité de bénéficier de crédits. Les collectivités ayant une note de 6 ou plus ne peuvent adhérer tout de suite : la demande d'adhésion est alors différée, le temps pour la collectivité d'améliorer sa situation financière.

\*L'ACI est calculé de façon équitable pour que chaque collectivité contribue proportionnellement à son endettement ou ses recettes réelles de fonctionnement.

### Un modèle stable et sain

Les participations en capital des collectivités membres constituent une partie des fonds propres de l'AFL.

Le modèle de l'AFL, tel que souhaité par ses collectivités actionnaires, est différent de celui des banques traditionnelles : il n'a pas vocation à rémunérer des actionnaires privés, les bénéfices étant principalement alloués à la consolidation des fonds propres de la banque pour optimiser les conditions financières des prêts proposés.



### 3 RAISONS D'ADHÉRER POUR LES COLLECTIVITÉS :

- **Autonomie** vis-à-vis de l'État et du monde bancaire traditionnel. Une offre complémentaire au financement obligatoire direct réservé à quelques grandes collectivités.
- **Sécurisation** de l'accès à la ressource financière pour les collectivités grâce au principe de diversification.
- **Optimisation** du coût de financement des collectivités locales grâce à l'efficacité du marché obligataire sur lequel se finance l'AFL et au modèle opérationnel léger.

“ Dans un contexte incertain, les collectivités font face à des contraintes budgétaires croissantes, à la baisse des dotations de l'État et à l'augmentation des coûts des services publics. Malgré ces défis, elles innovent pour garantir le bien-être des habitants, renforcer l'attractivité des territoires et répondre aux enjeux écologiques. L'AFL, banque publique fondée par des collectivités, les soutient avec des solutions financières adaptées pour accompagner leur transition vers un développement durable et maîtrisé. Grâce à des prêts avantageux et un financement équilibré des investissements, l'AFL aide les territoires à surmonter ces obstacles tout en respectant leurs budgets. Reposant sur la mutualisation, la solidarité et une gouvernance démocratique, l'AFL propose un modèle centré sur les besoins des collectivités, en offrant des conditions financières compétitives au service du bien commun. ”

**Olivier Landel**

Directeur général de l'AFL-ST



# INCARNER UNE FINANCE RESPONSABLE POUR RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DU MONDE LOCAL

Créée par et pour les collectivités, l'AFL répond aux enjeux financiers du monde local à travers **3 valeurs** :



## L'expertise

L'AFL déploie une expertise au service de ses actionnaires, en matière de finances publiques locales et de financement de la transition écologique. S'appuyant sur la connaissance de ses équipes vis-à-vis des marchés financiers, la banque optimise le coût de financement de ses membres. Son effectif allégé (43 personnes) lui permet d'assurer une grande réactivité et une proximité auprès de ses actionnaires.



## La solidarité

Regroupées et solidaires au sein de l'AFL, toutes les collectivités membres mutualisent leur accès à la ressource financière pour en optimiser le coût.



## La transparence

Etant les uniques actionnaires de leur banque, les collectivités impulsent les orientations stratégiques de l'AFL. Situation financière, notation AFL, fonctionnement de la banque, l'accès à l'information est totalement transparent.

## Un accès direct aux financements

**L'AFL accompagne les collectivités locales dans tous types d'investissements**, quels que soient leurs besoins de financements.

L'AFL lève des fonds sur le marché obligataire et les redistribue aux collectivités actionnaires au fur et à mesure des demandes, sous forme de prêts bancaires classiques, à taux compétitifs, pour le financement de leurs investissements.

## Diversifier les modes de financement

L'AFL propose aux collectivités une offre de financement complémentaire à celle des autres acteurs publics ou privés. Même si elle n'a pas vocation à répondre à l'intégralité du besoin en financement des collectivités locales françaises, l'AFL couvre aujourd'hui **près de 10 % des besoins du secteur public français**.

## Sécuriser l'accès à la liquidité pour les collectivités

Les actionnaires du Groupe de l'AFL ont créé leur banque pour se garantir une **autonomie financière** et se prémunir des aléas qui pourraient obérer leurs capacités d'investissement.

## Optimiser le coût du financement

Du fait de la qualité de crédit du secteur public local, l'AFL a vocation à faire bénéficier à ses collectivités actionnaires **les taux les plus compétitifs**. Ces conditions sont en outre optimisées par un effet de volume.

De plus, l'AFL propose à ses actionnaires un accompagnement en ingénierie financière publique gratuite. La banque les aide ainsi à dimensionner leur emprunt (besoin long terme et prêt relais, capacité d'emprunt de la collectivité...) pour en optimiser le financement.





# NOS ACTIONNAIRES EN PARLENT

“

*L'AFL, c'est un magnifique projet. Ça a du sens, et nous avons besoin de beaucoup de sens. Aujourd'hui, c'est un collectif, c'est nous. Ce sont les collectivités qui se regroupent et qui s'unissent pour tout simplement ne pas être sous la dépendance des marchés, de leurs oscillations, de la capacité à obtenir des financements demain. Donc l'AFL, pour moi, c'est un très beau projet collectif, d'investissement, de partage, de solidarité, et qui permet à chacune et chacun d'avoir l'assurance d'un tiers de confiance pour accéder aux emprunts de demain.*

**Christophe Ferrari,**

*Maire de Pont-de-Claix (38) et Président de la Métropole de Grenoble*

*La commune de L'Argentière-la-Bessée, labellisée Petite Ville de Demain, mène actuellement des projets d'aménagement du territoire comme la renaturation d'espaces publics, ou bien encore des projets liés à la création de logements et à la rénovation énergétique de son parc locatif. La question du logement est cruciale au niveau du département des Hautes-Alpes. Pour nous, être accompagnés par l'AFL dans nos financements est une valeur ajoutée. C'est un modèle bancaire*

*économique et solidaire, qui correspond parfaitement aux besoins des collectivités.*

**Séverine Flachaire,**

*Directrice générale des services de la commune de l'Argentière-la-Bessée (05)*

*Au niveau de la communauté de communes, nous avons mis en place un plan climat-air-énergie, un plan alimentaire territorial et travaillons aussi sur la mobilité. Rejoindre l'AFL est une vraie opportunité dans le contexte actuel. Outre les aspects financiers, cette démarche nous a ouvert des perspectives et des champs très intéressants. Grâce au baromètre diffusé par l'AFL, nous bénéficions ainsi d'un outil nous permettant de suivre l'état de nos finances locales et de disposer d'un document comparatif.*

**Philippe Chalopin,**

*Maire de Baugé-en-Anjou (49), Président de la Communauté de Communes Baugeois Vallée, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil départemental de Maine-et-Loire et Président de l'Association des Maires de Maine-et-Loire*

”



## 2 UN ACTEUR DE PREMIER PLAN DU FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

### L'AFL EN QUELQUES CHIFFRES...

(VUE AU 13 MARS 2025)

**1101**  
COLLECTIVITÉS  
ACTIONNAIRES

**26 %**  
part de la dette de  
nos membres dans  
la dette locale  
française

+ Près de  
**12 Mds€**  
empruntés auprès  
d'investisseurs français  
et internationaux

+ Près de  
**11 Mds€**  
de crédits octroyés  
depuis 2015

**1<sup>er</sup>**  
**PRÊTEUR**  
auprès de ses  
actionnaires

Résultat Brut  
d'Exploitation  
progressé à  
**7,8 M€**

+ Près de  
**2 Mds€**  
de crédits octroyés  
en 2024

Produit net bancaire  
dépasse les  
**24 M€**

En 2024, l'AFL a  
été retenue dans  
des consultations  
**74 %**

**43**  
**SALARIÉS**  
Équipe basée  
à Lyon

Le ratio CET1  
s'élève à  
**63 %**

**330 M€**  
de capital promis  
(par les collectivités  
actionnaires)



## UN PROGRAMME DE FINANCEMENT EN PLEINE EXPANSION DEPUIS 10 ANS

L'AFL se donne pour mission de **faciliter l'accès des collectivités locales aux financements de leurs investissements** et se place aujourd'hui comme premier prêteur bancaire auprès de ses actionnaires.

Depuis sa création, la banque a su combiner **développement de ses activités et solidité de sa situation financière**. Elle a ainsi **augmenté régulièrement son programme d'émission de titres obligataires sur les marchés**, en diversifiant les devises d'émission et en augmentant à la fois la fréquence des placements privés et des émissions de référence.

10 ans après le début de son activité, le total de bilan de l'AFL s'élève à près de 11 milliards d'euros, ce qui s'explique par la dynamique de la production de crédits octroyés aux collectivités depuis le début de ses activités en 2015. Au cours de l'année 2024, la banque a levé un volume record de 2,4 milliards d'euros sur le marché obligataire.

### Emission de nouveaux produits, ouverture à de nouveaux marchés à l'international...

Depuis 2023, l'AFL a la possibilité d'émettre des obligations européennes remboursables par anticipation. Sur ce segment, elle a déjà réalisé six financements de ce type en 2024, pour un total de 221 millions d'euros.

En avril 2024, **la banque est entrée sur le marché de la dette obligataire libellée en franc suisse** avec une transaction inaugurale de 110 millions de francs suisses. Cette émission stratégique a élargi la base d'investisseurs, déjà diversifiée, de l'AFL, qui couvre la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, le Benelux, le Royaume-Uni, l'Europe du Nord et l'Asie.

L'institution compte désormais une base de plus de 300 investisseurs internationaux, dont des trésoreries de banques, des banques privées, des gestionnaires de fonds, des compagnies d'assurance, des fonds de pension et un nombre croissant de banques centrales et de grandes institutions.

Enfin, l'AFL a effectué en décembre 2024 une émission de 50 millions d'euros de titres de dettes subordonnées avec, pour objectif, de lui

permettre de **déployer son plan d'affaires tout en renforçant ses fonds propres**. Grâce à cette émission, la banque sera en mesure d'accompagner l'augmentation des besoins de financements de ses membres, dans un contexte d'augmentation des dépenses d'investissement liés aux transitions.

### 2024, une année charnière pour l'AFL

Depuis 2020, année d'arrivée à l'équilibre, l'AFL enchaîne 10 semestres de résultats positifs, avec une croissance régulière du résultat brut d'exploitation. Ces résultats sont le reflet de la forte augmentation de l'activité de crédits de la banque, qui a atteint, pour la première fois, les 2 milliards d'euros en 2024.

Nouvelle année de développement sans précédent, 2024 a également été marquée par l'arrivée de 269 nouvelles collectivités membres, un record depuis la création de la banque, portant le total de ses actionnaires à **1 045 membres au 31 décembre 2024 !**

L'AFL ambitionne de **franchir la barre des 1 300 collectivités actionnaires d'ici à fin 2025**.



### FAITS MARQUANTS 2024

L'agence de notation Fitch Ratings a, pour la première fois, octroyé à l'AFL la note à long terme « AA- ». La **banque est désormais notée au même niveau que l'Etat français** auprès de ses deux agences de notation (Fitch et S&P), ce qui renforce sa position par rapport à d'autres établissements bancaires du secteur public.

**La qualification HQLA 1, octroyée par l'ACPR aux titres de dettes de l'AFL** à la suite du changement de pondération en risque des collectivités locales françaises à 0%, a contribué à renforcer de manière significative l'éligibilité des titres de dettes de l'AFL dans les portefeuilles des investisseurs, et notamment des banques.

## L'AFL, UN ACCOMPAGNEMENT DURABLE DES INVESTISSEMENTS DANS LES TERRITOIRES

L'enjeu de l'AFL : répondre aux besoins de ses actionnaires. En tant que banque 100% dédiée au financement de l'investissement public local, l'AFL finance tous types de projets sans les distinguer :

• Economie et vie sociale

• Education et petite enfance

• Environnement et transition écologique

• Mobilités et transports

• Aménagement et construction

• Réseaux d'eau et assainissement



### Commune de Planzoles (07)

Création d'un espace auberge/gîte de groupes et d'un espace multiservices à destination des habitants



### Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude (39)

Construction d'un centre nautique



### Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse (01)

Construction d'une voie verte pour promouvoir le vélo



### Région Occitanie (31)

Modernisation des lignes ferroviaires et achat de nouveau matériel roulant



# NOS ACTIONNAIRES EN PARLENT

“

*On est un département qui, aujourd'hui, est faiblement endetté. On sait que les investissements à venir seront importants et il est aujourd'hui opportun de diversifier nos modes de financement. Au-delà des banques traditionnelles, l'AFL, avec ses valeurs qu'elle porte en plus, est un moyen d'optimiser nos financements pour l'avenir.*

**Bruno Ollier,**

*Directeur général délégué au Département de Haute-Garonne*

*Nous venons de terminer un projet très important, la collectivité s'était engagée depuis 10 ans à essayer de créer un espace auberge/gîte de groupes et un espace multiservices pour faciliter le quotidien de la population. L'établissement a ouvert sans encombre, en partie grâce à l'AFL qui nous a procuré des financements pour réaliser ce très beau projet. Nous avons découvert l'AFL par du bouche-à-oreille et énormément apprécié que la banque trouve tout de suite de l'intérêt pour nos territoires et nos petites collectivités. C'est un moyen de financement très intéressant avec des interlocuteurs qui sont proches de la réalité, proches de nos territoires ruraux.*

**Christophe Deffreix,**

*Maire de Planzolles (07)*

*A Bordeaux, nous avons mis en place une démarche de financement la plus vertueuse possible. Alors que nous sommes très engagés sur la transition écologique et la neutralité carbone, il nous apparaît très important d'être cohérents sur les financements. L'AFL, qui participe à des financements de projets vertueux, coche toutes les cases.*

**Claudine Bichet,**

*Adjointe au maire chargée des finances à la Ville de Bordeaux (33)*

*Nous sommes actuellement en train d'installer une série d'équipements sur les bâtiments publics, nos écoles, sur la récupération des eaux de pluie, l'énergie solaire et les panneaux photovoltaïques. Nous avons eu la chance d'être accompagnés par l'AFL, qui nous a soutenus dans notre projet pluriannuel d'investissements pour nous permettre de réaliser tous ces projets.*

**Justin Pamphile,**

*Maire du Lorrain (972)*

”



## Le dispositif de financement durable

« Incarner la finance durable », tel est l'objectif que les collectivités ont souhaité pour leur banque.

En cohérence avec les engagements éthiques et responsables de ses actionnaires, l'AFL a mis en place un dispositif innovant de financement durable de tous les projets de ses collectivités membres.

### QUEL DISPOSITIF ?

L'AFL a répertorié les dépenses durables du budget principal des collectivités actionnaires, comptant plus de 3 500 habitants, en trois grandes catégories d'investissements :

- 1) L'accès à des services sociaux essentiels (éducation et culture, emploi, accès aux services de santé essentiels, inclusion sociale...) ;
- 2) La transition énergétique et écologique (transports publics à bas carbone, prévention et contrôle de la pollution, énergies renouvelables...) ;
- 3) Les infrastructures durables, les villes et la cohésion territoriale (gestion durable de l'eau, habitat accessible, infrastructures durables et accessibles).

Pour financer les dépenses d'investissement ainsi catégorisées, l'AFL a ainsi mis en place un programme d'émissions obligataires durables.

### A QUI SONT PROPOSÉES LES OBLIGATIONS ?

À des investisseurs spécialisés dans le financement durable ou qui sont soucieux d'allouer leur épargne à des investissements visant la transition écologique.

### L'AVANTAGE DU DISPOSITIF ?

La méthodologie de l'AFL permet de donner un accès direct au refinancement durable, à tous ses actionnaires (et non pas seulement aux plus grandes collectivités), sans alourdir le processus d'octroi.

Depuis 2020, la banque a levé, avec ce dispositif, 1,5 milliard d'euros, sous la forme de trois émissions d'obligations durables.



## EXEMPLE DE PROJETS FINANCÉS



### **Métropole de Grenoble (38)**

Construction d'une centrale de cogénération



### **Syndicat ILEVA (974)**

Construction d'une centrale de recyclage des déchets de l'île de la Réunion



### **Commune du Bouscat (33)**

Création de nouvelles classes en maternelle, construction d'une crèche



### **Département de l'Allier (03)**

Préservation de la ressource en eau en diversifiant les activités agricoles



### **Commune de Grigny (91)**

Construction d'un centre de santé à la Grande Borne

3

L'AFL,

## L'EXPERTISE AU SERVICE DU MONDE LOCAL

## ) LE PARTENAIRE DES FORCES VIVES, AU CŒUR DES TERRITOIRES...

Partenaire des associations nationales d'élus depuis de nombreuses années, l'AFL travaille également avec de nombreux acteurs de l'écosystème public local (acteurs institutionnels, associations de dirigeants territoriaux ...).

Avec ses partenaires tels que l'ADEME, l'ANCT, le Cerema, le CNFPT, les associations d'élus et de dirigeants territoriaux, l'AFL rassemble et diffuse leurs savoirs et expériences communes, dans une volonté de simplifier l'accès aux informations et faire partager les meilleures pratiques. La banque apporte également son expertise en ingénierie financière aux collectivités concernées, vecteur de solidarité, pour soutenir des programmes territorialisés ou accompagner des projets sur mesure.



# CE QUE NOS PARTENAIRES EN PENSENT !

“

*Les petites villes manquent parfois de moyens financiers, mais aussi d'ingénierie. L'AFL est la parfaite réponse pour les aider à hisser leurs projets au niveau de leurs ambitions.*

**Christophe Bouillon,**  
Président de l'APVF

*Avoir un partenaire qui soit réellement au service des communes, pour nous c'est quand même très important, et ça nous donne la certitude d'avoir des emprunts à des taux tout à fait raisonnables.*

**Bertrand Hauchecorne,**  
Membre du CA de l'AMRF

*Le partenariat avec l'AFL est essentiel pour notre association, à la fois dans l'expertise métiers qu'elle nous apporte, et qui nous permet de mieux appréhender les dynamiques macro-économiques et financière, mais aussi sur la prise en compte du changement climatique et des enjeux de transitions écologiques dans le pilotage et le financement de nos politiques publiques, au travers des études et des outils qu'elle pilote, et qui s'inscrivent dans notre projet associatif.*

**Régis Petit,**  
Président de l'ADGCF

*Alors que les collectivités territoriales sont véritablement en première ligne face au défi de l'adaptation aux effets du changement climatique, leur accès aux deux leviers essentiels que constituent d'une part le financement et d'autre part l'expertise technique, est fondamental. Nous sommes ainsi très attachés à ce partenariat qui*

*renforce les solutions mises à disposition de nos collectivités adhérentes respectives, pour engager ou accélérer leurs dynamiques de transition.*

**Pascal Berteaud,**  
Directeur général du Cerema

*Les investissements à réaliser en matière de transition nécessitent une mobilisation, notamment financière, des collectivités dans laquelle elles sont nombreuses à s'être déjà inscrites, mais qu'il faudra accentuer. Tout ceci requiert des éclairages techniques approfondis. Le partenariat ADEME AFL, qui a déjà porté ses fruits ces dernières années, est précisément destiné à renforcer le partage de connaissances, et à développer l'expertise sur des montages financiers innovants, comme les contrats de performance énergétiques sur la rénovation du tertiaire public.*

**Nicolas Soudon,**  
Directeur exécutif des Territoires de l'ADEME

*L'ANCT et l'AFL partagent un même objectif d'intérêt général : accompagner les collectivités dans la conception et la réalisation de leurs projets de territoires. En apportant un appui en ingénierie, l'ANCT soutient l'émergence de ces projets et, dans un contexte financier contraint, l'AFL propose des solutions de financement qui permettent leur mise en œuvre. 200 collectivités intégrées dans des programmes de l'ANCT ont ainsi pu bénéficier d'un appui en ingénierie financière ou en financement bancaire.*

**Stanislas Bourron,**  
Directeur général de l'ANCT

”



## ...POUR ÉCLAIRER LES ENJEUX FINANCIERS ET DE TRANSITION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Au cœur de l'écosystème public local, l'AFL s'engage auprès de toutes les collectivités à apporter sa contribution aux transitions énergétiques, écologiques et sociales qu'elles mènent au quotidien.

Au-delà de son rôle de financeur, l'AFL apporte son expertise au service des collectivités, notamment via la publication d'études mais aussi de nombreux webinaires et présentations, à l'invitation des partenaires ou lors d'événements co-organisés.

### La banque publie depuis plusieurs années son Baromètre de la santé financière des collectivités.

Des expertises complémentaires, au service de la connaissance, pour éclairer sur les enjeux financiers et de transition du monde local.

Les 5 éditions du Baromètre, et ses déclinaisons (pour les Petites Villes de Demain et les régions),

[sont à retrouver ici](#)

**Le Baromètre annuel de la santé financière des collectivités** dévoile et analyse l'ensemble des notes des collectivités de l'Hexagone et d'Outre-mer (par typologie de collectivité, par strate, par année...). Les notes éclairent, à partir de données publiques, différents ratios utiles pour évaluer la capacité d'emprunt et donc d'investissement de chaque collectivité : solvabilité, endettement, marges de manœuvre budgétaires. Toutes les données sont agrégées et analysées pour apporter un regard d'ensemble sur la santé financière des collectivités dans un contexte évolutif.



### Les études CNFPT-INET

Dans le cadre de son partenariat avec le CNFPT, l'AFL publie chaque année une étude inédite consacrée au financement de la transition écologique et les enjeux auxquels font face les collectivités territoriales (financements vers un usage vertueux de l'eau, rénovation énergétique des bâtiments, mobilités...).

Réalisée par des élèves administrateurs territoriaux et des élèves ingénieurs en chef territoriaux de l'INET, ces études présentent les constats de ces enjeux et proposent des pistes d'optimisation. Un panorama des différentes stratégies et des outils de financement des investissements vient compléter l'analyse afin de proposer aux collectivités des outils à visée pratique.

Dernière étude, sur le transport et la mobilité :

[sont à retrouver ici](#)



# CE QU'IL FAUT RETENIR

L'AFL, la seule banque française détenue à 100%  
par les collectivités locales, c'est :

Le **modèle unique et innovant** d'une banque solidaire, créée, détenue et pilotée par les collectivités locales.

L'engagement de **financer tous les investissements locaux**, tout en respectant la capacité financière des collectivités.

La **liberté pour les collectivités** d'investir et d'optimiser leurs financements.

Une banque spécialisée et **l'expertise au service de toutes les collectivités** locales.

En devenant actionnaires de l'AFL, les collectivités accèdent à un **financement rapide et sur mesure** pour leurs investissements locaux, tout en s'inscrivant dans une démarche de **finance durable et responsable**.

**Transparence**

**Sécurité**

**Simplicité**

**Efficacité**

**Diversité**

Aujourd'hui, l'AFL c'est :

**1 101**  
ACTIONNAIRES

après la 43<sup>ème</sup> augmentation de capital (dont 269 nouvelles collectivités membres en 2024 et 57 depuis début 2025)

**2**  
MILLIARDS

de crédits octroyés en 2024 (11 milliards depuis 2015)

**12**  
MILLIARDS

d'euros levés sur les marchés financiers depuis 2015

**300**  
INVESTISSEURS

**43**  
SALARIÉS



## A PROPOS DE L'AFL, LA BANQUE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

*« Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».*

Seule banque française détenue à 100% par les collectivités locales, l'AFL dispose d'un modèle unique et innovant ; celui d'une banque créée par et pour toutes les collectivités. En devenant actionnaires de l'AFL, les collectivités accèdent à un financement rapide et sur mesure pour leurs investissements locaux, tout en s'inscrivant dans une démarche de finance durable et responsable.

Pour les collectivités, c'est la liberté d'investir, tout en ayant une gestion maîtrisée de leurs finances. Depuis le début de son activité en 2015, l'AFL a déjà octroyé près de 11 milliards d'euros, dont 2 milliards en 2024, et compte aujourd'hui 1101 actionnaires.



## CONTACT PRESSE

Justine Guigues

Chargée de relations presse

[justine.guigues@afl-banque.fr](mailto:justine.guigues@afl-banque.fr)

06 74 94 29 66



## POUR ACCÉDER À VOTRE ESPACE PRESSE

[www.agence-france-locale.fr](http://www.agence-france-locale.fr)



AFL - La banque des collectivités locales

